

COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2022

1. Vente des Monopoly – ville de Hem au grand public

Afin de répondre à la demande des personnes souhaitant acquérir le jeu « Monopoly édition Hem », la ville souhaite mettre en vente la boîte de jeu dans la limite des stocks disponibles, à compter du 15 mars 2022.

Le prix unitaire du Monopoly s'établira à 30 € TTC auquel s'ajouteront les éventuels frais d'envois à la charge de l'acheteur.

VOTE : UNANIMITE

- 2. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent**
- 3. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent**
- 4. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent**
- 5. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un agent**
- 6. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un élu**

La Ville est tenue de protéger ses agents ou élus, qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou en raison de leurs fonctions, ont été victimes des éléments suivants :

- les menaces, violences, voies de faits, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté ;
- les condamnations civiles ou pénales dont ils peuvent faire l'objet en cas de faute de service.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à l'agent ou l'élu qui remplit les conditions d'octroi requises (absence de faute personnelle détachable du service ou des fonctions, lien avec les fonctions, etc.).

VOTE : UNANIMITE

7. NPRU Lionderie - Trois Baudets – signature de la convention de gestion de site

La convention de gestion de site est un outil d'accompagnement des projets de renouvellement urbain.

Elle fait suite à la signature du contrat de ville, de la charte GUSP (gestion urbain et sociale de proximité), de la convention TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) et de la convention de renouvellement urbain.

Elle a pour vocation d'assurer une gestion partenariale, pluriannuelle et territorialisée des espaces situés en périmètre QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville).

Diverses thématiques y sont traitées : l'entretien des espaces verts, la tranquillité publique, la gestion des résidus urbains, l'éclairage public ...afin d'apporter un réel sentiment de sécurité et de bien-être aux habitants du quartier.

VOTE : UNANIMITE

8. Programmations annuelles contractuelles politique de la ville – Contrat de ville 2022

La Ville met en œuvre sa politique de territoire en contractualisant avec différents partenaires financiers institutionnels. Ces contractualisations se déclinent en Contrat de Ville, Fonds Ministériel pour la Sécurité et la Prévention Routière, Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance, Dispositif de Réussite Educative et Contrat Enfance Jeunesse.

Les engagements comptables et opérationnels des signataires sont concrétisés par tranche annuelle sur la base d'une programmation établie conjointement entre les partenaires de chaque contrat.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le principe et les orientations des différentes actions proposées dans le cadre du Contrat de Ville, du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et du Fonds Ministériel pour la Sécurité et Prévention routière.

VOTE : UNANIMITE

9. Désaffectation de l'école élémentaire Jules Ferry

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet la désaffectation définitive de l'école élémentaire Jules Ferry et des logements de fonction attenants suite au transfert de l'établissement dans ses nouveaux locaux près de l'école La Fontaine.

VOTE : UNANIMITE

10. Nouvelle école élémentaire Jules Ferry - changement de situation administrative

Après concertation des enseignants et des parents, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le maintien des noms des écoles maternelle Jean de la Fontaine et élémentaire Jules Ferry et d'acter la nouvelle adresse de l'école élémentaire Jules Ferry, qui sera située au 16 rue du Maréchal Foch.

VOTE : UNANIMITE

11. Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance - Sécurisation périmétrique du groupe scolaire De Lattre de Tassigny

Le groupe scolaire De Lattre de Tassigny devant être rénové en 2022 et 2023, il s'agit de solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance afin de réaliser des travaux de sécurisation périmétrique. Les travaux de sécurisation intérieure prévus concernent l'installation de commandes d'accès par Salto, dont le montant total s'élève à 13 394 € HT. soit 16 072 € T.T.C.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le plan de financement annexé, de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au titre de l'année 2022, de l'autoriser à financer le solde de l'opération non couvert par l'ensemble des subventions accordées et des recettes perçues et d'autoriser l'imputation des dépenses et l'encaissement des recettes au budget de l'exercice.

VOTE : UNANIMITE

12. Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance - Sécurisation volumétrique et périmétrique de l'école Jules Ferry

Les travaux de sécurisation intérieure concernent l'installation d'une alarme intrusion (alarme intrusion, radars, commandes d'accès Salto), un visiophone et une alarme attentat.

Les travaux de sécurisation extérieure concernent l'installation de potelets de sécurisation le long du parvis pour bloquer le stationnement, les clôtures, les portails.

Le montant total de ces travaux s'élève à 113 795 € HT. soit 136 554 € T.T.C.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le plan de financement annexé, de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au titre de l'année 2022, de l'autoriser à financer le solde de l'opération non couvert par l'ensemble des subventions accordées et des recettes perçues et d'autoriser l'imputation des dépenses et l'encaissement des recettes au budget de l'exercice.

VOTE : UNANIMITE

13. Structures Petite Enfance – Tarification de l'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence est un accueil ponctuel faisant face à une situation d'urgence exceptionnelle : maladie, hospitalisation d'un parent, décès, absence brutale d'un mode d'accueil.

Le tarif horaire est calculé sur la moyenne des participations familiales de l'année précédente. Il est revu chaque année.

VOTE : UNANIMITE

14. Mise en place d'un comité technique local – Exonération temporaire de taxes locales - Travaux rue Braquaval

La Métropole Européenne de Lille a mis en place un dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans, à l'occasion de travaux communautaires de voirie et/ou d'assainissement de plus de 3 mois. Ce dispositif prévoit à la fois l'examen en amont de la situation des commerces concernés et l'accompagnement de ceux-ci dans leurs démarches d'indemnisation dans le cas de perte de chiffre d'affaires auprès de la MEL. Dans ce cadre, la création, à l'initiative de la commune, d'une commission rassemblant tous les intervenants en la matière est requise.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un comité technique local en lien avec les travaux de la rue Braquaval.

VOTE : UNANIMITE

15. SIVU Val de Marque – Dématérialisation des procédures – convention

Lors du mandat précédent, les villes de Hem, Lys lez Lannoy, Toufflers, Leers, Forest sur Marque et Willems ont créé en 2016 un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Ce dernier est un service instructeur afin de prendre en charge l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les communes intéressées. Cette création faisait suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015.

Par ailleurs, cet accompagnement s'est traduit par la mise en place à la même date d'une solution applicative de gestion partagée entre la Métropole et ses communes.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser la ville de Hem à signer avec le SIVU VDM une convention de dématérialisation des procédures.

VOTE : UNANIMITE

16. Bilan de la troisième phase de concertation de la Tribonnerie 2

Le 25 février 2022, la Métropole Européenne de Lille, compétente en matière d'aménagement, a dressé le bilan de concertation du projet de la Tribonnerie 2. Celui-ci reprend la synthèse des questions et observations du public, les propositions émises par les participants à la concertation avec les réponses apportées par la MEL ainsi que les commentaires n'appelant pas de remarque. M le Maire propose au conseil Municipal de prendre acte de ce bilan de concertation et d'inviter la MEL à intégrer autant que possible, lorsque celles-ci peuvent être retenues, les propositions avancées dans le cadre de la concertation, dans la poursuite de la conception du projet d'aménagement

VOTE : A 28 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions

17. Contribution de la ville de Hem à la concertation préalable sur les nouvelles lignes de transport en commun (mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Transports)

Depuis le 21 février, la MEL a engagé la concertation préalable sur les nouvelles lignes de transports en commun (tramway, bus à haut niveau de service) issues du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport adopté en 2019. M le Maire propose au conseil municipal de valider les 4 axes du SDIT, le tracé avec la variante prolongeant la ligne de tramway jusqu'au centre-ville de Hem et de rappeler la nécessité de développer les liaisons par bus au sein de

la commune (quartier de Beaumont) et vers Villeneuve d'Ascq et Lille avec des cadences fréquentes, rapides et desservant les lignes de métro.

VOTE : A 31 voix pour et 2 abstentions

18. Modernisation de l'aéroport Lille-Lesquin – Avis du Conseil Municipal

Par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2021, le préfet du Nord a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux demandes présentées par la société Aéroport de Lille SAS en vue d'obtenir les autorisations de moderniser l'aéroport de Lille-Lesquin, au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement et de l'article L421-1 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin et émet à ce sujet différentes réserves.

VOTE : A 30 voix pour et 3 abstentions

19. Nouveau Projet de Renouvellement Urbain Lionderie trois Baudets – Acquisition d'un immeuble situé 101 rue Blaise Pascal

Dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain Lionderie – Trois Baudets en cours, il est prévu d'accompagner la reconstruction de l'école Jules Ferry par la création de 10 logements et d'une voirie de desserte qui fera la liaison entre les rues Foch et Blaise Pascal.

Afin de permettre à cette nouvelle voie de déboucher rue Blaise Pascal, il s'avère nécessaire de démolir 4 maisons : Trois sont propriété de Vilogia et les relogements sont en cours. La quatrième, située au N° 101 est la propriété de Monsieur et Madame Marcel QUENEHEN relogés 6, square Robert Orval à Forest-sur-Marque (59510).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parcelles AZ 294, 843 et 844 pour une surface d'environ 365 m², au prix de 180.000 € auxquels s'ajoutent les frais d'agence.

VOTE : UNANIMITE

20. Convention-cadre de coopération public-public entre la commune de Hem et les Espaces Naturels Régionaux, au titre du Centre Régional de Ressources Génétiques

La ville de Hem, dans la continuité et la logique impulsée par ses délibérations-cadre et confirmée par le Guide des Orientations Politiques Hémoises 2020 – 2026, souhaite amplifier ses actions en faveur de l'environnement pour lutter contre le réchauffement climatique. M le Maire propose dans ce cadre de conclure une convention de partenariat avec le Centre Régional de Ressources Génétiques qui a pour mission de valoriser le patrimoine fruitier, légumier, céréalier cultivé et les races animales domestiques à petits effectifs de la Région.

Cette convention-cadre est conclue pour une durée de trois ans, à hauteur de 3 000 Euros TTC (Trois mille Euros) par an, soit un total de 9 000 Euros TTC (Neuf mille Euros) sur trois ans.

VOTE : UNANIMITE

21. Commission d'analyse des candidatures et des offres des concessions et délégations de service public

Les dispositions des articles L.1411-5 et suivants du code général des collectivités territoriales prévoient qu'une commission d'analyse des candidatures et des offres, composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, émet un avis sur les candidatures et les offres, comme sur le choix du titulaire du contrat de concession ou de la convention de délégation de service public.

Il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Analyse des Candidatures et des Offres des contrats de concession et des délégations de service public à caractère permanent, titulaires et suppléants, et d'approuver l'application du règlement intérieur de

cette Commission. M le Maire propose que la Commission d'analyse des candidatures et des offres de concession et délégation de service public soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

VOTE : UNANIMITE

22. Coordination de la Police mutualisée et des forces de sécurité renouvellement de convention

Le conseil municipal du 16 décembre a adopté le renouvellement de la convention de coordination de la police mutualisée et des forces de sécurité de l'Etat. Suite à des correctifs apportés par les services du procureur de la République (art 16 et 20), M le Maire demande au conseil municipal d'adopter la convention corrigée.

VOTE : UNANIMITE

Francis VERCAMER
Maire de Hem
Vice-Président de la MEL